

**Avis public**



**PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES  
(EXERCICE FINANCIER 2023)**

**AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, que le projet de règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 qui devait être présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce du 6 octobre 2022 a été reporté.**

**En conséquence**, l'avis de motion de ce projet de règlement sera présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **lundi 7 novembre 2022 à 19 heures** en vue de l'adoption, à une séance subséquente, du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)*.

**QUE** ce projet de règlement prévoit, à compter de son entrée en vigueur, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, le tout sujet à ajustement.

**QUE**, dans les faits, tout comme en 2022, l'adoption de ce règlement implique un transfert aux arrondissements (taxe spéciale) de cette portion de l'espace fiscal initialement perçue par la Ville de Montréal (taxe générale), pour permettre aux arrondissements d'en disposer localement selon leurs besoins et leur réalité.

**QUE** le présent avis est disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace](http://montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 7 octobre 2022.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate